

## ANNEXE

### Modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes de Loire Forez agglomération : liste des points de modification par commune

Le présent document permet de prendre connaissance des points de modification par commune, ainsi que la page du rapport de présentation (présent dans le dossier d'enquête publique) à laquelle ils se réfèrent.

#### BARD

- |     |                                                                                                                                                              |
|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 7   | Réduction de la zone Up2 au Sud du bourg au plus près du bâti, sur les parcelles C53, C67 et C68                                                             |
| 7   | Réduction de la zone U2 à l'Est du bourg, sur les parcelles C98 et C103                                                                                      |
| 20  | Création d'un nouvel espace de vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques sur les parcelles D112 et D115              |
| 24  | Ouverture à l'urbanisation de la zone AU, située dans le secteur les Champs sur les parcelles D393 (partie), D395, D310 et D315 (partie), à l'Ouest du bourg |
| 44  | Celle – Suppression du changement de destination n°6 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle C472                                            |
| 44  | Celle – Identification d'un nouveau changement de destination n°9 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle C591                               |
| 106 | Création de l'OAP aménagement « Les Champs », sur les parcelles D109, D110, D112, D115, D393 et D395                                                         |
| 121 | Création de l'OAP renouvellement urbain « Centre-bourg », sur les parcelles C646 et C29                                                                      |

#### BOISSET-LES-MONTROND

- |     |                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 32  | Ouverture de la zone AU pour permettre le projet de développement de France Bois Imprégnés, située sur les parcelles A19, A545, A546, A548 et A769 (Boisset-lès-Montrond) et YB13, YB70 et YB71 (Chalain-le-Comtal)                            |
| 112 | Création d'une OAP économie « France Bois Imprégnés », sur les parcelles A19, A545, A546, A548 et A769 (Boisset-lès-Montrond) et YB13, YB70 et YB71 (Chalain-le-Comtal), pour permettre le développement de l'entreprise France Bois imprégnés |

#### BONSON

- |    |                                                                                                                                                       |
|----|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 21 | Création d'un nouvel espace de vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques sur les parcelles AN44, AN36 et AN54 |
| 65 | Création de l'emplacement réservé n°11 sur les parcelles AO60 et AO61 pour permettre la création d'un bassin de rétention                             |

- 66 Réduction de l'emprise du secteur de mixité sociale n°1 sur les parcelles AN136, AN216, AN217 et AN45
- 92 Modification de l'OAP aménagement « Les Essarts », située sur les parcelles AN216, AN217, AN45, AN44, AN54, AN86 et AN136

### **CHALAIN-LE-COMTAL**

- 32 Ouverture de la zone AU pour permettre le projet de développement de France Bois Imprégnés, située sur les parcelles A19, A545, A546, A548 et A769 (Boisset-lès-Montrond) et YB13, YB70 et YB71 (Chalain-le-Comtal)
- 112 Création d'une OAP économie « France Bois Imprégnés », sur les parcelles A19, A545, A546, A548 et A769 (Boisset-lès-Montrond) et YB13, YB70 et YB71 (Chalain-le-Comtal), pour permettre le développement de l'entreprise France Bois imprégnés

### **CHALMAZEL-JEANSAGNIERE**

- 74 Réduction de la zone UL3, sur les parcelles BM119, BM222, BM224, BM228 et BM23

### **CHAMBLES**

- 45 Meyrieux – Suppression des changements de destination n°1 et n°2 pour la création d'un nouveau logement, sur les parcelles C1135 et C1139
- 45 Meyrieux – Identification d'un nouveau changement de destination n°4 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle C767
- 46 Cessieux – Identification d'un nouveau changement de destination n°5 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle D1135

### **CHAMPDIEU**

- 33 Ouverture de la zone AU située sur les parcelles ZM84, ZM85 et ZM86, pour permettre l'extension de la zone économique Ue7, secteur Tournel
- 59 Suppression du changement de destination n°1 pour la création de logements et d'hébergements touristiques, sur la parcelle ZO3
- 59 Identification d'un nouveau changement de destination n°2 pour la création de logements et d'hébergements touristiques, sur la parcelle ZL8
- 93 Modification de l'OAP aménagement « Le Chauffour », située sur la parcelle AD40
- 113 Création d'une OAP économie « Zone artisanale de Tournel », sur les parcelles ZM84, ZM85 et ZM86

## **ECOTAY-L'OLME**

- 76 Agrandissement du STECAL A, situé sur les parcelles AK2 et AK6

## **LEZIGNEUX**

- 14 Modification du zonage sur la parcelle A1452, passant de AUr à AU, dans le secteur Aux Luchères
- 25 Ouverture à l'urbanisation de la zone AU, secteur Bourg-Est, située sur les parcelles E346, E347, E 280, E282, E281 et E274
- 108 Création de l'OAP « Bourg Est », sur les parcelles E346, E347, E280, E282, E281 et E274
- 124 Suppression de l'OAP « aux Luchères » sur la parcelle A1452

## **MAGNEUX-HAUTE-RIVE**

- 77 Modification du périmètre du STECAL H, situé sur les parcelles A240, A241, A245, A433, A247, A248 et A249, afin de s'adapter au projet du château
- 90 Correction de l'erreur matérielle de zonage des parcelles A623, A622, A524, A527, A498, A500 et A593, pour tenir compte de la construction de bâtiments avant l'approbation du PLUi

## **MARGERIE-CHANTAGRET**

- 93 Modification de l'OAP densification « Le Bourg-Eglise », située sur la parcelle A935

## **MONTBRISON**

- 8 Réduction de la zone Ue7, dans le secteur de Vaure, sur les parcelles BD1680, BD1684, BD1687 (partie), BD105, BD106 (partie), BD1074 (partie) et BD560 (partie)
- 18 Diminution du périmètre de l'OAP densification « Les Pervenches », pour exclure la parcelle AC387
- 35 Ouverture de la zone AU pour permettre l'extension de la zone économique AUe7, secteur Vaure, sur les parcelles BD1184, BD1185 (partie), BD1186 (partie), BD1191, BD1434, BD1439 et BD1661 (partie)
- 46 Rue des Jardiniers – Identification d'un nouveau changement de destination n°1 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle BL97, Rue des Jardiniers
- 94 Modification de l'OAP densification « Pervenches », afin d'exclure la parcelle AC387

- 97 Modification de l'OAP renouvellement urbain « Prés Lacroix », située sur les parcelles AX270 (partie), AX271 et AX272
- 116 Extension de la zone économie AUe7, secteur Vaure, et modification de l'OAP économie « Boulevard des entreprises », sur les parcelles BD1184, BD1185 (partie), BD1186 (partie), BD1191, BD1434, BD1439 et BD1661 (partie)

#### **PALOGNEUX**

- 47 Lachanal – Identification de deux nouveaux changements de destination n°4 et n°5 pour la création d'un nouveau logement, sur les parcelles A114 et A677

#### **PRALONG**

- 98 Modification de l'OAP densification « Cœur de bourg », située sur les parcelles A1503 (partie), A1699, A1560, A1242, A1672, A1669, A1111 (partie), A1766, A1767 et A424

#### **SAINT-BONNET-LE-COUREAU**

- 58 La Tinezie – Identification d'un nouveau changement de destination extension de logement existant, sur la parcelle A1509
- 78 Création d'un STECAL H activités touristiques sur les parcelles A1618, A1627 et A1705

#### **SAINT-CYPRIEN**

- 62 Suppression de l'emplacement réservé n°1, situé sur la parcelle AE156
- 63 Suppression de l'emplacement réservé n°5, situé sur les parcelles AE107, AE106 et AE10)
- 63 Suppression de l'emplacement réservé n°8, situé sur les parcelles AN173, AN166, AN165, AN363 et AN188
- 66 Modification du pourcentage de logements sociaux du secteur de mixité sociale n°5 à 25%, contre 30% dans la version approuvée, situé sur les parcelles AN442, AN441, AN440, AN438, AN437, AN436, AN435, AN439, AN434, AN443, AN444, AN445, AN446, AN447 et AN448

#### **SAINT-GEORGES-EN-COUZAN**

- 39 Ouverture de la zone AU, située à proximité du bourg sur les parcelles AZ153, AZ302, AZ303 et AZ299
- 60 Le Mazay – Identification d'un nouveau changement de destination n°1 pour la création d'hébergements touristiques, sur la parcelle AV41

- 120 Ouverture à l'urbanisation de la zone AU pour permettre la création d'un camping, sur les parcelles AZ153, AZ302, AZ303 et AZ299

### **SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT**

- 14 Reclassement de l'OAP aménagement n°5 « Route de Saint Marcellin » en zone AU stricte, secteur route de Saint Marcellin, sur les parcelles AN11, AN12, AN13, AN14, AN15, AN18, AN19, AN21, AN22, AN23, AN27, AN28, AN29, AN30, AN31, AN32, AN33, AN34, AN35, AN36, AN37, AN38, AN40, AN42, AN43, AN44, AN46, AN241, AN485, AN486, AN487, AN488, AN489, AN490, AN491, AN493, AN494, AN495, AN496, AN528, AN529, AN607, AN608, AN609, AN610, AN611, AN612, AN613, AN614 et AN615
- 16 Reclassement de l'OAP aménagement « Les Danses Ouest » en zone AU stricte, secteur Les Danses, sur les parcelles F837, F839, F840, F1226, F2042, F2044, F2046, F2048, F2050, F2052 et F2054
- 25 Ouverture à l'urbanisation partielle de la zone AU, secteur Saint-Côme, sur les parcelles F189, F190, F191, F192, F177, F178, F1200, F1201, F1199, F1198, F1197, F1196, F1485, F173, F1487, F175, F1489, F1213, F1484, F1486 et F1488
- 27 Ouverture à l'urbanisation immédiate du secteur « Impasse des Roseaux » situé sur les parcelles N3, N8, N425, N590, N591, N593, N594, N596, N597, N598, N599, N602, N617, N618, N619, N620, N621, N622, N623, N624, N625, N626 et AW222 (partie)
- 65 Correction de l'erreur matérielle, relative à l'ER n°28, présente dans la liste des emplacements réservés
- 83 Modification du zonage de la parcelle 250AH342, de la zone U2 à la zone UL1, en lien avec le projet de construction du centre aquatique du Petit Bois
- 84 Modification de la zone Ue8 avec création d'un sous-secteur Ue8-a, sur les parcelles AE346, AE348, AE349, AE350, AE351, AE352, AE353, AE354, AE4
- 109 Création de l'OAP « Saint-Côme », sur les parcelles F189, F190, F191, F192, F177, F178, F1200, F1201, F1199, F1198, F1197, F1196, F1485, F173, F1487, F175, F1489, F1213, F1484, F1486 et F1488, le long de la Route de Saint-Côme

### **SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ**

- 48 Le Mont – Identification d'un nouveau changement de destination n°3 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle H27
- 48 Le Mont – Identification de deux nouveaux changements de destination n°4 et 5 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle H29
- 49 Batailloux – Identification d'un nouveau changement de destination n°6 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle D1383
- 49 La Lande – Identification d'un nouveau changement de destination n°7 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle D559
- 50 Grézieux – Identification d'un nouveau changement de destination n°8 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle G736
- 50 L'Hospitalet – Identification d'un nouveau changement de destination n°9 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle F192

- 51 Puy Marcel – Identification d'un nouveau changement de destination n°10 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle E281
- 52 Chemin du Batet – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AA107
- 52 Au Pont – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AE81
- 53 Les Fromentaux – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AM178
- 53 Route de Saint-Romain (RD95) – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AK41
- 54 Route de Saint-Romain (RD95) – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AK12
- 54 Route de Saint-Romain (RD95) – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AL54
- 55 Chemin de la Violetière – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle AO30
- 55 La Bergerie – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle G1162
- 56 Grézieux-le-Haut – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle G840
- 56 Le Bled – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle G563
- 57 Grézieux – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle G733
- 57 Chemin de Grézieux – Identification d'un nouveau changement de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle BC182
- 58 La Maison Blanche – Identification de deux nouveaux changements de destination pour l'extension d'un logement existant, sur la parcelle D805
- 67 Modification du pourcentage de logements sociaux du secteur de mixité sociale n°7 à 100%, contre 70% dans la version approuvée, situé sur la parcelle BE296
- 78 Correction du périmètre du STECAL A sur une partie de la parcelle D807 en cohérence avec le périmètre du centre aéré
- 79 Correction du périmètre du STECAL C de sorte à exclure le bâti situé au Nord de la parcelle D1383

## **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

- 11 Suppression de l'OAP aménagement « Centre-Ville » et reclassement du secteur en zone N (naturelle) des parcelles E2107, E2108, E2109, E2110, E2113, E2114, E2115, E2117 (partie), E2167, E2169 et E2677 (partie)
- 29 Ouverture à l'urbanisation de la zone AU, secteur Galata, située sur les parcelles E458, E1372, E1373, E1444 et ZM187 (partie)
- 30 Ouverture à l'urbanisation de la zone AU, secteur Cruchin Nord, située sur les parcelles E553, E2156, E2157, E2871 et E2872

- 40 Modification du zonage sur les parcelles ZL307 à ZL357, passant de AUr à U2, situées dans le secteur de l'OAP « Puy Chassin »
- 61 Réduction de l'emplacement réservé n°8, par la suppression de son emprise sur les parcelles E1377 et E2355
- 67 Suppression du secteur de mixité sociale n°4, sur les parcelles E2107, E2108, E2109, E2110, E2113, E2114, E2115, E2117 (partie), E2167, E2169 et E2677 (partie)
- 68 Suppression du secteur de mixité sociale n°8, sur les parcelles ZL307 à ZL357
- 69 Création d'un secteur de mixité sociale n°13, sur les parcelles E553, E2156, E2157, E2871 et E2872
- 70 Création d'un secteur de mixité sociale n°14, sur les parcelles E458, E1372, E1373, E1444 et ZM187 (partie)
- 110 Création de l'OAP aménagement « Galata », sur les parcelles E458, E1372, E1373, E1444 et ZM187 (partie)
- 111 Création de l'OAP aménagement « Cruchin Nord », sur les parcelles E553, E2156, E2157, E2871 et E2872
- 124 Suppression de l'OAP aménagement « Centre-Ville » et reclassement du secteur en zone N (naturelle) des parcelles E2107, E2108, E2109, E2110, E2113, E2114, E2115, E2117 (partie), E2167, E2169 et E2677 (partie)
- 125 Suppression de l'OAP aménagement « Puy Chassin », sur les parcelles ZL307 à ZL357

## **SAUVAIN**

- 12 Suppression de la zone Ue8, situées sur les parcelles AR420 et AR355 dans le hameau de Disangue
- 51 Goutte-Claire – Identification d'un nouveau changement de destination n°2 pour la création d'un nouveau logement, sur la parcelle AN17
- 79 Création d'un STECAL K sur la parcelle AW191, située au Nord du bourg, afin de permettre l'implantation d'une entreprise de fromagerie
- 80 Création de STECAL H et L sur les parcelles BL06 et BL10, pour permettre la réalisation des projets portés par le CEN
- 126 Suppression de l'OAP économie « Disangue », sur les parcelles AR420 et AR355

## **SAVIGNEUX**

- 17 Extension du périmètre de l'OAP renouvellement urbain « Derichebourg » sur les parcelles BH9, BH17, BH350 et BH351
- 43 Correction du zonage des parcelles AS192, AS193 et AS194, passant Ue3a à U3, situées dans le secteur de Crémérieux
- 64 Création de l'emplacement réservé n° 21 sur les parcelles BB2, BB1, BB29, BB349, BB387, BB385, BB383 et BB295 pour permettre la création de deux bassins de rétention

- 71 Agrandissement du secteur de mixité sociale n°4 afin d'intégrer les parcelles BH9, BH17, BH350 et BH351, et de passer à 70%, contre 100% dans la version approuvée
- 89 Suppression de la marge de recul le long de la Route de Feurs (RD60), située en agglomération, reportée par erreur dans le projet de PLUi approuvé
- 99 Modification de l'OAP renouvellement urbain « Pleuvev », située sur les parcelles AZ2, AZ3, AZ234, AZ235, AZ5, AZ6, AZ7, AZ8, AZ236, AZ237, AZ238, AZ239, AZ241, AZ256, AZ255, AZ252, AZ251, AZ249, AZ254, AZ250, AZ253, AZ248, AZ247, AZ168 et AZ130
- 100 Modification de l'OAP renouvellement urbain « Allée des mésanges », située sur les parcelles B207 et BB366
- 101 Modification de l'OAP renouvellement urbain « Derichebourg », située sur les parcelles BH24, BH23, BH298, BH297, BH20, BH21 et BH237
- 103 Modification de l'OAP économie « Croix Meyssant », située sur les parcelles AB35 (partie), AB31, AB32, BK100, BK101 (partie) et BK102 (partie)

## **SURY-LE-COMTAL**

- 12 Secteur de l'OAP renouvellement urbain « L'Usine », située sur les parcelles BC68, BC69, BC97, BC98, BC99, BC100, BC101, BC105, BC229, BC231, BC232, BC107, BC108, BC109, BC110, BC319, BC320
- 31 Ouverture à l'urbanisation de la zone AU, secteur Usine, située sur les parcelles BC68, BC69, BC97, BC98, BC99, BC100, BC101, BC105, BC229, BC231, BC232, BC107, BC108, BC109, BC110, BC319, BC320
- 36 Ouverture de la zone AU, située sur les parcelles BK142, 143, 144, 145, 350, 352, 354, 348, 141, 146, 158, 347, 349, 351 et 353, pour permettre l'extension de la zone économique Ue7, secteur Les Chaux
- 41 Modification du zonage sur les parcelles BC68, BC69, BC97, BC98, BC99, BC100, BC101, BC105, BC229, BC231, BC232, BC107, BC108, BC109, BC110, BC319, BC320 passant de AU à U1 et A, situées dans le secteur de l'OAP « L'Usine »
- 60 Sanzieux – Suppression du changement de destination n°1 pour la création d'hébergement touristique, remplacé par la création d'un STECAL sur la parcelle AH4
- 72 Création d'un secteur de mixité sociale n°15 sur l'OAP secteur l'Usine, sur les parcelles BC68, BC69, BC97, BC98, BC99, BC100, BC101, BC105, BC229, BC231, BC232, BC107, BC108, BC109, BC110, BC319, BC320
- 73 Identification de deux arbres remarquables au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme sur la parcelle AH4
- 81 Création d'un nouveau STECAL H sur la parcelle AH4, pour permettre le développement d'un projet touristique
- 119 Extension de la zone économique Ue7, secteur Les Chaux, sur les parcelles BK142, BK143, BK144, BK145, BK350, BK352, BK354, BK348, BK141, BK146, BK158, BK347, BK349, BK351 et BK353
- 123 Création de l'OAP renouvellement urbain « L'Usine », sur les parcelles BC68, BC69, BC97, BC98, BC99, BC100, BC101, BC105, BC229, BC231, BC232, BC107, BC108, BC109, BC110, BC319, BC320

## **VEAUCHETTE**

- 41 Modification du zonage sur les parcelles B1063 et B1064, passant de AUr à U2, situées dans le secteur de l'OAP « Les Varennes »
- 104 Réduction du périmètre de l'OAP aménagement « Les Varennes », par la suppression des parcelles B1063 et B1064

## **VERRIERES-EN-FOREZ**

- 22 Création d'un nouvel espace de vergers, jardins, espaces boisés et parcs participant aux continuités écologiques sur une partie des parcelles AD69 et AD70
- 82 Agrandissement du STECAL A sur une partie des parcelles AD69 et AD70, pour permettre le développement de l'activité de l'entreprise Abiessence
- 82 Modification du périmètre du STECAL A, situé sur les parcelles AL252 et AL253